

Réunion de la Commission « Sécurité des populations » de la CLI

Présidente :

Mme Édith VARET

Participants :

M. ADRIANSEN	: Ville de Looberghe
Mme BOIZART	: EDF
Mme CASTEL	: Ville de Mardycq
M. COMBES	: EDF
Mme COOLS	: MEDEF
M. DEBRIL	: GPMD
M. DELEGLISE	: Nord Littoral
Mme DUFFY	: Grand Calais Terre et Mer
Mme FAGOT	: Conseil Départemental du Nord
M. GHEERARDYN	: MEDEF
Mme JOSSET	: ACRO
Mme LAURENT	: EDF
M. MEISGNY	: ASNR
Mme PICQUART	: Ville de Recques-sur-Hem
M. POLLAERT	: Ville de Saint-Folquin
M. THIERRY	: EDF
M. SOUPE	: Ville d'Audruicq
M. VERMERSCH	: Ville de Oye-Plage
M. VERSCHEURE	: Ville d'Audruicq

Ordre du jour :

- Rapport environnemental 2024 du CNPE de Gravelines
- Premiers résultats de l'étude ACRO

Présentation :

L'ensemble des présentations est disponible sur le site internet de la [CLI](#).

1. Rapport environnemental 2024 du CNPE de Gravelines

M. Julien COMBES (EDF) présente les premières parties du rapport environnemental 2024 du CNPE de Gravelines (la surveillance de l'eau et de l'environnement).

M. VERSCHEURE s'interroge sur l'impact de l'arrivée massive des méduses lors de l'été concernant la production.

Mme. LAURENT explique que c'est un sujet qui a déjà été traité lors de la plénière CLI. Elle rappelle que l'arrivée des méduses a conduit à l'arrêt automatique des réacteurs qui étaient en production, ce qui a donc eu des répercussions sur la production d'électricité et indique qu'il n'y a eu aucun impact sur la production.

M. GHEERARDYN souhaite avoir des précisions sur ONET le sous-traitant à qui EDF a confié la surveillance radioécologique.

Mme LAURENT et M. COMBES expliquent qu'ONET est initialement bien une entreprise de nettoyage mais qui travaille depuis plusieurs années sur la surveillance radioécologique.

M. LEFRANCOIS questionne EDF pour confirmer que les données mesurées de la radioactivité ambiante sont bien les données présentes sur l'application Teleray .

M. COMBES ne saurait pas dire si ce sont exactement les mêmes mais une partie des mesures sont remontées au RNM, le réseau national de mesures.

M. ADRIANSEN souhaite des précisions sur les radioéléments qui sont recherchés.

M. COMBES informe que le tritium est un marqueur de la présence de la radioactivité qui est facile à détecter, c'est un bon marqueur pour demander à faire des analyses plus fines.

M. COMBES présente la troisième partie du rapport environnemental 2024 (la surveillance des rejets)

M. GHEERARDYN demande si les rejets peuvent être caractérisés pour chaque tranche et pas seulement pour l'ensemble du CNPE de Gravelines. Il souhaite également savoir où se situe Gravelines par rapport aux autres CNPE ou réacteurs de 900 MW.

Mme LAURENT répond que pour les rejets radioactifs, il y a un raisonnement global de la centrale et n'a pas les chiffres en fonction des tranches individuelles. Les rejets de toutes les tranches vont dans les mêmes réservoirs, ils sont analysés avant d'être rejetés. En cas de pollution, on sait déterminer d'où vient la pollution mais il n'est pas possible de déterminer la tranche.

Pour la deuxième question, il n'a pas d'éléments de comparaison à apporter. Il faut également savoir que l'ensemble des sites nucléaires n'ont pas de processus identiques.

M. LEFRANCOIS réagit en demandant si le raisonnement global est aussi proposé pour les effluents gazeux.

M. COMBES indique que pour les effluents gazeux, il y a un raisonnement global mais aussi des mesures faites à chaque cheminée de manière individuelle.

M. VERMERSCH souhaite connaître par qui sont définis les seuils de rejets.

M. COMBES répond que c'est l'ASNR qui définit les seuils de rejets.

M. COMBES présente la dernière partie du rapport environnemental 2024 (Évaluation de l'impact des rejets sur les populations et la biodiversité)

2. Premiers résultats de l'étude ACRO

Mme Mylène JOSSET (ACRO) explique les premiers résultats de l'étude ACRO menée au printemps 2025

M. LEFRANCOIS voit qu'il y a une variabilité sur l'iode au niveau du Cap Gris-Nez. Il souhaite ainsi savoir si l'ACRO a regardé les rejets en amont (le long de la Manche, Orano La Hague...) si ces derniers peuvent avoir un impact.

Mme JOSSET explique qu'en effet le radionucléaire iode-129 est propre à l'usine Orano La Hague puisque c'est au moment du cisaillement des déchets que ce radionucléaire est rejeté

M. VERSCHEURE fait la remarque qu'en fait, il n'y a rien d'alarmant sur les résultats présentés et que c'est principalement l'usine d'Orano en Normandie que l'on retrouve dans les résultats de l'étude.

M. GHEERARDYN pose une question à EDF après la présentation de l'ACRO afin de savoir quelle était la différence entre le travail d'IFREMER (qui a une convention avec EDF) et le travail de l'ACRO ?

M. COMBES et Mme LAURENT répondent qu'IFREMER ne s'engage pas sur la partie radiologique et analyses d'études mais plutôt sur le côté observation des populations et surveillance biomarine. Cette surveillance permet de mieux de s'assurer que les populations soient préservées malgré la présence de la centrale nucléaire de Gravelines.